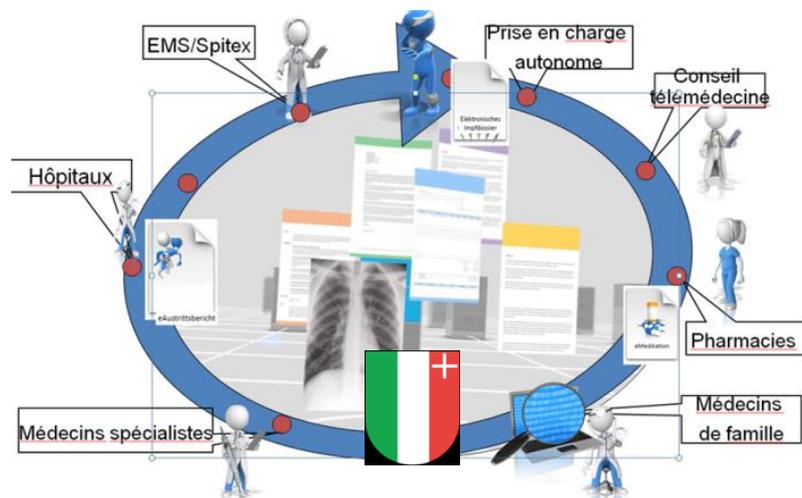




Rassemblement des acteurs de la santé neuchâtelois pour la mise en œuvre du dossier électronique du patient



Conférence de presse du 07.12.2017, He Arc

Ordre du jour

1. Introduction

Laurent Kurth, président de la structure porteuse, chef du DFS

2. Dossier électronique du patient

Caroline Gallois-Vinas, directrice opérationnelle de la structure porteuse, SCSP

Dominique Bünzli, médecin, président de la communauté de référence, comité de la SNM

3. Mise en œuvre

Laurent Kurth, président de la structure porteuse, chef du DFS

Patrick Nussbaumer, pharmacien, vice-président de la communauté de référence, comité de l'ONP

4. Phase opérationnelle lancée

Caroline Gallois-Vinas, directrice opérationnelle de la structure porteuse, SCSP

6. Conclusion

Laurent Kurth, président de la structure porteuse, chef du DFS

Introduction

Laurent Kurth, président structure porteuse,
chef du DFS

Introduction

- Rassemblement des acteurs de la santé et du canton pour la mise en œuvre du DEP
- Création d'entités pluridisciplinaires autour d'un même but : amélioration de la prise du charge et de la sécurité du patient

=> **Création ce jour de la «communauté de référence» et de la «structure porteuse»**

- Patient au cœur du processus de soins devient acteur de sa santé

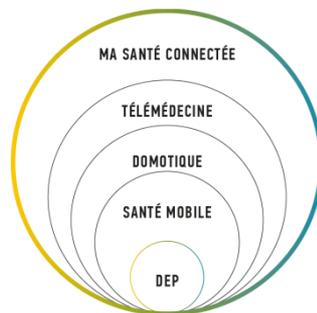
Dossier électronique du patient

Caroline Gallois-Viñas, directrice
opérationnelle structure porteuse, SCSP
Dominique Bünzli, président communauté
de référence, médecin

Dossier électronique du patient

La **cybersanté** est définie comme « l'utilisation intégrée des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'organisation, le soutien et la mise en réseau de tous les processus et acteurs du système de santé ».

Le **DEP** est un « dossier virtuel » qui permet le partage et l'échange des données médicales des patients de manière sécurisée entre les différents professionnels de la santé impliqués dans le traitement d'un patient.



Dossier électronique du patient

Dossier médical Informatisé



Documentation interr
(systèmes primaires des
professionnels de la santé)

physio Association Neuchâteloise des Physiothérapeutes et Ergothérapeutes

Verordnung zur Physiotherapie

Personen:

Name: _____
Vorname: _____
Strasse: _____
PLZ/Ort: _____
Geburtsdatum: _____
Geburtsort: _____
PLZ/Ort: _____
Geburts-Geschlecht: _____
Menschen: _____
Vers.-/Unfall-Nr.: _____

Diagnose:

separate Zustellung an Vertrauensarzt gem. KVZ
 Krankheit Unfall Invalidität

Physiotherapeutische Behandlung (durch Arzt/Ärztin auszufüllen):

Erstbehandlung erste zweite dritte vierte Langzeitbehandlung

Ziel der Behandlung:

- Analgese/Entzündungshemmung
- Verbesserung der Gelenkfunktion
- Verbesserung der Muskelfunktion
- Propriozeption/Koordination
- Verbesserung der cardio-pulm. Funktion
- Entschäufung
- Andere: _____

Physiotherapeutische Massnahmen:
(durch Arzt/Ärztin auszufüllen, wenn es/trae es wünscht)

Spezies
 Funktioneller Verband (Tape)
 Instruktion

Anzahl Behandlungen: Einzelbehandlung pro Tag? Behandlungen Arztkontrolle nach Behandlungen
 Vermessung von Geräten

Der/die Physiotherapeut/in kann mit dem Einverständnis des Arztes/der Ärztin die physiotherapeutischen Massnahmen wechseln, wenn dies zur effizienteren Erreichung des Behandlungszieles beiträgt.

Arzt/Ärztin (Stempel): ZSH Nr.: _____ Physiotherapeut/in (ZSH Stempel): _____

Datum: _____ Unterschrift: _____ Datum: _____ Unterschrift: _____

Bemerkungen: _____

Dossier électronique du patient



Échange de documents
(systèmes secondaires des
professionnels de la santé)

Dossier électronique du patient

Systeme primaire / Dossier patient informatisé

- Dossier du prestataire de soins contenant les données du patient :
 - Données médicales
 - Données administratives
- Le patient peut demander à avoir accès au contenu de son dossier
- Les informations peuvent être transmises aux autres acteurs de la prise en charge avec le consentement du patient

Dossier électronique du patient

Systeme secondaire / Dossier électronique du patient

Le patient va :

- Décider d'ouvrir un DEP ou non
- Définir les droits d'accès à son dossier (qui peut accéder à quoi)
- Ajouter des informations le concernant dans son DEP:
 - Personnes de contact /représentant thérapeutique
 - Allergies
 - Don d'organes
 - Paramètres vitaux provenant d'objet connectés...

Pour les patients n'ayant pas la capacité de gérer leur DEP il est possible de déléguer cette gestion à un :

- membre de la famille
- proche-aidant
- professionnel de santé

Dossier électronique du patient

Contenu du DEP

- Module de base
 - Exigence légale (LDEP)
 - Partage de données médicales entre les professionnels de santé de la communauté impliqués dans la prise en charge du patient (à l'occasion d'un traitement) et ayant reçu l'autorisation de celui-ci.
- Modules additionnels
 - Modules à valeur ajoutée non obligatoires
 - Exemples : Plan de médication partagé, plan de soins partagé...

Dossier électronique du patient

■ Bénéfices du DEP

- Accès permanent aux données médicales du patient
- Gain de temps pour accéder à l'information pertinente
- Diminution de doublons d'examen à terme
- Créer continuité autour des soins entre les acteurs
- Amélioration de la qualité et la sécurité de la prise en charge

Le DEP est une opportunité de favoriser le développement du système de soins en réseau

■ Défis

- Convaincre les prestataires de soins de l'utilité du DEP
- Convaincre les patients d'ouvrir un DEP
- Processus de mise en œuvre progressif
- Processus d'apprentissage continu

Mise en œuvre

Laurent Kurth, président structure porteuse,
chef du DFS

Patrick Nussbaumer, vice-président
communauté de référence, pharmacien

Mise en œuvre

Rapport de politique sanitaire NE 2015-2022 du CE (2015)
Mesure 49. Élaboration d'une stratégie cantonale cybersanté (ehealth): favorisant l'accès des acteurs du système de santé et des patients neuchâtelois à des informations complètes, au bon moment, permettant une prise en charge de qualité, sûre et efficiente

Vision de la santé au 21^{ème} siècle du Conseil d'État (2016)

Ma santé connectée, un des 6 piliers de la politique sanitaire NE, central pour répondre aux objectifs stratégiques de la vision du CE



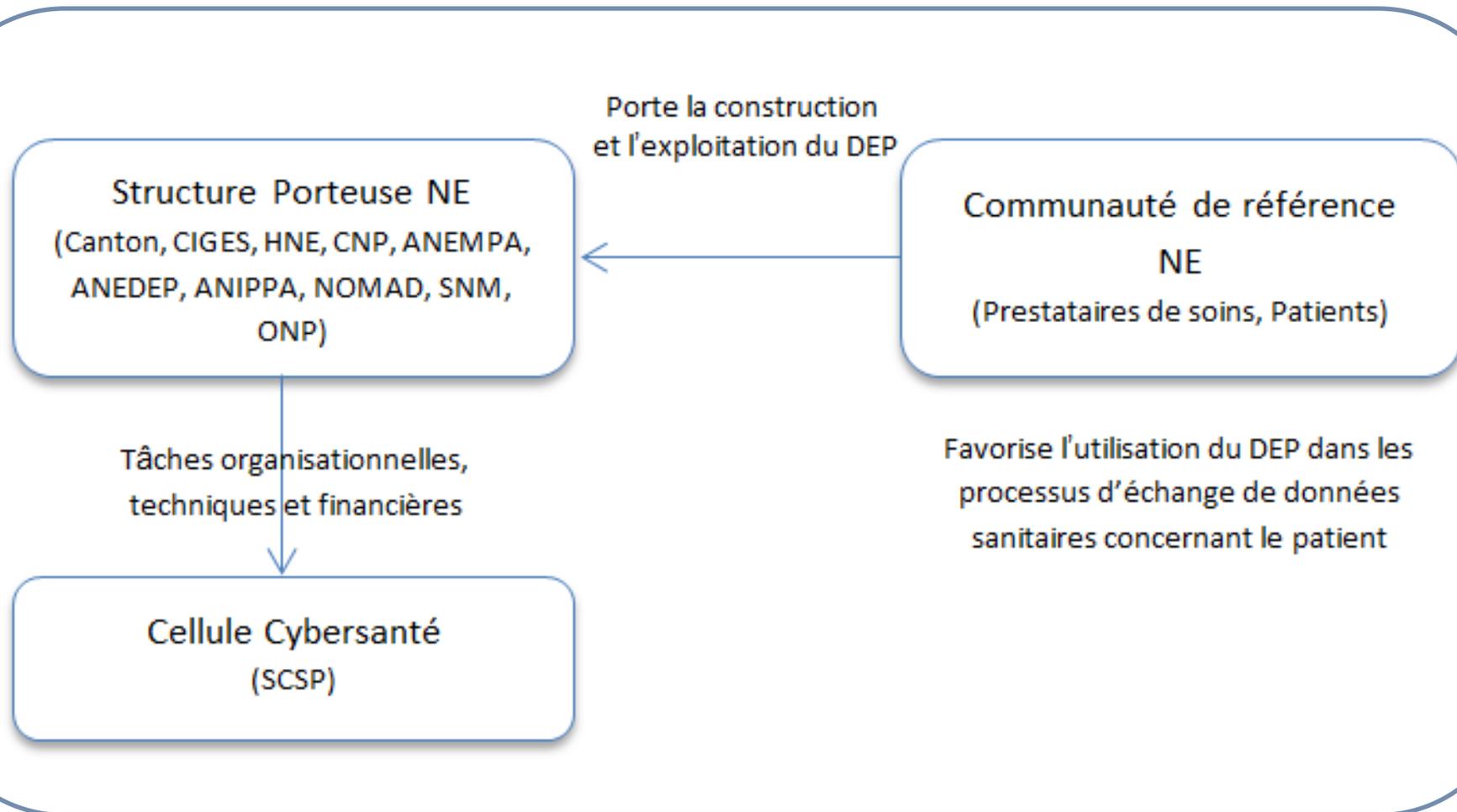
OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 1** Créer un seul espace sanitaire et développer un système de soins en réseau
- 2** S'inscrire dans un monde sanitaire en mutation et intégrer les évolutions médico-technologiques et démographiques
- 3** Intégrer, informer et responsabiliser le patient comme acteur pour lui assurer la meilleure santé

Mise en œuvre

- Canton à l'écoute des prestataires de soins (table-ronde, entretien bilatéral, sondage) :
 - Demande d'un soutien important de l'État, dans la phase de démarrage, notamment sur le plan financier
 - => **Crédit d'engagement de 3 millions de francs obtenu auprès du GC**
 - Volonté de participer activement à la mise en œuvre du DEP
 - ⇒ **Professionnels de santé inclus dans les instances décisionnaires**
- Gouvernance de projet :
 - Création d'entités pluridisciplinaires au niveau cantonal regroupant les professionnels de santé prenant en charge des patients neuchâtois
 - => **Création d'un espace de confiance dans le réseau de soins de proximité**

Mise en œuvre



Mise en œuvre

- Création d'une «structure porteuse NE» et «communauté de référence NE» :
 - **Gouvernance cantonale**
 - Inclusion forte des **prestataires** de soins
 - **Entités pluridisciplinaires neutres** où le seul intérêt qui est prôné est celui du patient.
- Collaboration constructive avec les autres communautés :
 - Tirer partie des expériences existantes
 - Partager les problématiques et idées
- **Utilisation des outils standards du marché** : appel d'offre en janvier 2018

Mise en oeuvre

■ Démarche neuchâtoise

- Importance de l'implication forte des professionnels de santé
- Co-construire le DEP
- Pouvoir adresser les problèmes et les résoudre

Phase opérationnelle lancée

Caroline Gallois-Viñas, directrice
opérationnelle structure porteuse, SCSP

Phase opérationnelle lancée

L'adoption du crédit d'engagement de 3 millions de francs par le Grand Conseil a permis de lancer la phase opérationnelle du projet.

Ainsi les actions suivantes sont en cours de réalisation:

- Création ce jour des associations «Structure porteuse» et «Communauté de référence»
- Définition du contenu du DEP neuchâtelois (set minimal)
- Rédaction du cahier des charges et de l'appel d'offres pour l'acquisition de la plateforme DEP.
- Elaboration d'une stratégie de communication
- Réflexions avec He-Arc Santé sur l'intégration de la cybersanté dans les cursus de formation et la formation dans la mise en œuvre du DEP

Phase opérationnelle lancée

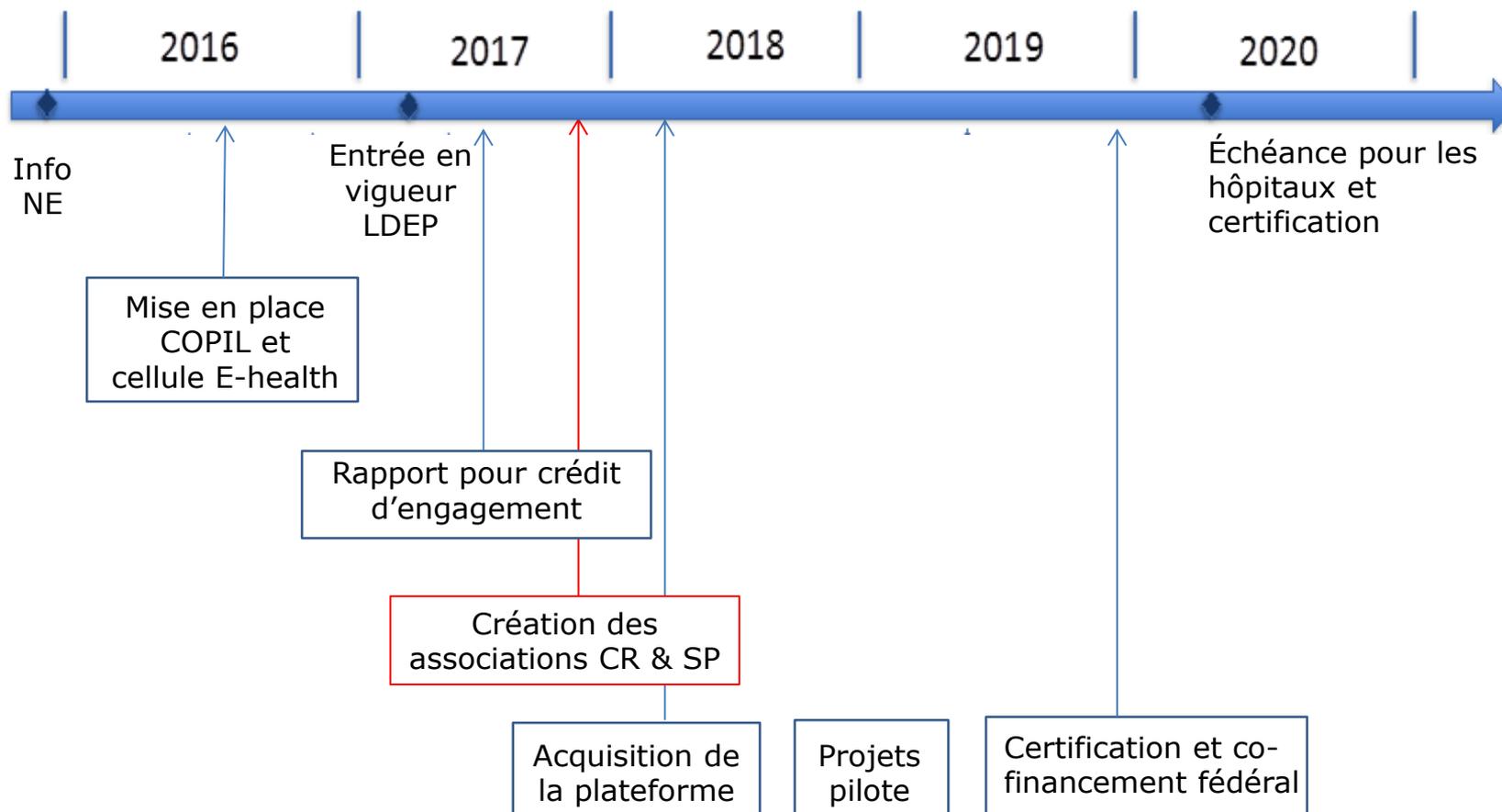
■ Constitution de la **communauté de référence** :

- Regroupement des professionnels de santé
- Membres fondateurs : HNE, CNP, EMS Bellerive, EMS Bellevue, Home Dubied, Home Le Martagon, NOMAD, Médecin D. Bünzli, Pharmacie de la Rosière, Pharmacie Gauchat
- Assemblée générale :
 - Présidence : Médecin D. Bünzli
 - Vice-Présidence : Pharmacien P. Nussbaumer
- Comité :
 - Présidence : Médecin D. Bünzli
 - Vice-Présidence : Pharmacien V. L'Éplattenier
 - Représentant des hôpitaux : Olivier Plachta
 - Représentant des EMS : Luc Dapples
 - Représentant NOMAD : Hélène Reynaud Senes
 - Invité : Direction opérationnelle de la structure porteuse

Phase opérationnelle lancée

- Constitution de la **structure porteuse**:
 - Regroupement des professionnels de santé, du CIGES et du canton
 - Membres fondateurs : HNE, CNP, ANEDEP, ANEMPA, ANIPPA, NOMAD, ONP, SNM, CIGES, Canton
 - Comité :
 - Membres :
 - Présidence : L. Kurth, conseiller d'État, chef du DFS
 - HNE : J. Heider (directeur financier)
 - CNP : F. Jatton (secrétaire générale)
 - EMS (1 représentant) : G. Del Egido (directeur EMS Bellevue)
 - NOMAD : G. Bader (directeur NOMAD)
 - ONP : V. L'Éplattenier (pharmacien)
 - SNM : J-G. Jeannot (médecin)
 - CIGES : O. Strub (directeur CIGES)
 - Invités : chef du SCSP, chef du SIEN, direction opérationnelle et représentant d'une organisation active dans la défense des intérêts des patients

Phase opérationnelle lancée



Conclusion

Laurent Kurth, président structure porteuse,
chef du DFS

Conclusion

- Le DEP est un projet de santé publique
- Le DEP sera le support du développement du système de soins en réseau
- Les prestataires de soins en sont conscients et se structurent pour implanter ces nouveaux modes de collaboration
- Le patient est au centre du processus de soin et devient acteur de sa santé



- Importance de convaincre la population